

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

## EXERCICE 2024



## Table des matières

Table des matières .....	2
1 PRESENTATION .....	4
1.1 Cadre législatif .....	4
1.2 Administration du Syndicat.....	4
1.2.1 Le Comité Syndical.....	4
1.2.2 Le Conseil d'exploitation / Bureau .....	5
1.2.3 Les Commissions .....	5
1.3 Caractéristique du service.....	6
1.3.1 Présentation du territoire (D101.0) .....	6
1.3.2 Mode de gestion du service.....	7
1.4 Tarification et recettes du service.....	8
1.4.1 Facture de référence et évolution du prix de l'eau pour un abonné du Syndicat Vallée de la Besbre (D102.0) .....	8
1.4.2 Moyenne des Syndicats de l'Allier .....	9
1.5 Principaux coûts de production .....	10
1.5.1 AVRILLY – Ressource Loire.....	10
1.5.2 MOULIN MARIN – Ressource Besbre.....	10
1.5.3 Comparaison des coûts de production .....	10
2 LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE .....	11
2.1 Caractéristiques techniques.....	11
2.1.1 Nature des ressources et volumes prélevés.....	11
2.1.2 Répartition des volumes prélevés sur l'année 2024 .....	13
2.1.3 Abonnements .....	14
2.1.4 Volumes bruts et nets vendus (m <sup>3</sup> ).....	14
2.1.5 Volumes achetés/vendus en gros (m <sup>3</sup> ).....	14
2.2 Indicateurs de performances.....	15
2.2.1 Limite et Référence de qualité .....	15
2.2.2 Conformité de la qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1).....	15
2.2.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B) .....	16
2.2.4 Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	17
2.2.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2) .....	18
2.2.6 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) .....	19
2.2.7 Interruptions de service non programmées (P151.1).....	19
2.2.8 Ouverture des branchements (D151 / P152.1).....	19
2.2.9 Durée d'extinction de la dette (P153.2) .....	20
2.2.10 Taux d'impayés sur les factures (P154.0) .....	20
2.2.11 Montant des abandons de créances (P109.0).....	20
2.2.12 Réclamations (P155.1).....	21

2.3	Financement des investissements .....	21
2.3.1	Principales opérations engagées (voir soldées) en 2024 (VP195) .....	21
2.3.2	Exemple de travaux régie .....	22
2.3.3	Recettes d'exploitation.....	25
2.3.4	Encours de la dette.....	25
2.3.5	Montant des amortissements.....	25
2.4	Principaux travaux planifiés en 2025.....	26
2.4.1	Schéma Directeur (en cours).....	26
2.4.2	Renouvellement de réseaux.....	26

Annexe 1 : Tableau de synthèse des indicateurs et variables du service d'eau potable

Annexe 2 : Délibération de l'assemblée syndicale fixant le montant des tarifs

Annexe 3 : Synthèse de la qualité de l'eau - Indice avancement protection ressource ARS AUVERGNE (extrait rapport annuel 2024 ARS)

Annexe 4 : Facture type 120 m3

# 1 PRESENTATION

## 1.1 Cadre législatif

Le présent rapport concerne la régie de l'eau potable du Syndicat Mixte de la Vallée de la Besbre.

Il ne concerne pas les régies de l'assainissement collectif et individuel, ces services font l'objet d'un rapport séparé. Créé par arrêté préfectoral du 20 janvier 1949, le SYNDICAT (établissement public de coopération intercommunale) est devenu Syndicat mixte au 01/01/2023 par arrêté préfectoral du 23/05/2022 (modification des statuts approuvée par le comité syndical du 28/09/2021).

Création au 01/01/2023 de trois régies (eau potable, assainissement collectif, et assainissement non collectif) avec l'autonomie financière.

### Références :

#### Evolution du Syndicat :

- Arrêté du 20 janvier 1949 autorisant la création de Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable ;
- Arrêté du 26 septembre 2000 élargissant les compétences du Syndicat à l'assainissement collectif et non collectif ;
- Arrêté du 23/05/2022 portant modification des statuts et créant le Syndicat mixte.

#### Textes nationaux

- Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Articles L.2224-5, D.2224-5 annexes 5 et 6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Décret 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes 5 et 6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## 1.2 Administration du Syndicat

### 1.2.1 Le Comité Syndical

Chaque collectivité est représentée au Syndicat par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants (qui ont les mêmes droits en l'absence des titulaires).

Le président et les vice-présidents sont élus par l'ensemble des délégués à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative.

## 1.2.2 Le Bureau

CONSEIL D'EXPLOITATION / BUREAU			
Titre	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	BERRAT	Gilles	Président
Madame	AUBIN	Nicole	1ère Vice-Présidente
Monsieur	DUFOURD	Jean-Pierre	2ème Vice-Président
Monsieur	LATOURE	André	3ème Vice-Président
Madame	AUGIER	Marie-France	Déléguée
Madame	BALANDRAT	Christine	Déléguée
Monsieur	DEMANUELE	Daniel	Délégué
Madame	FALCHETTO	Nathalie	Déléguée
Monsieur	GAILLE	Serge	Délégué
Monsieur	JALICOT	Gilles	Délégué
Monsieur	LAFORÉ	Serge	Délégué
Monsieur	LARIVIERE	Jean-Paul	Délégué
Monsieur	MATICHARD	Bernard	Délégué
Monsieur	JULLIEN	François	Déléguée
Monsieur	SEGAUD	Gilles	Délégué

## 1.2.3 Le Conseil d'exploitation

Créé le 01/01/2023 avec la régie.

CONSEIL D'EXPLOITATION / BUREAU			
Titre	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	BERRAT	Gilles	Président
Madame	AUBIN	Nicole	1ère Vice-Présidente
Monsieur	DUFOURD	Jean-Pierre	2ème Vice-Président
Monsieur	LATOURE	André	3ème Vice-Président
Madame	AUGIER	Marie-France	Déléguée
Madame	BALANDRAT	Christine	Déléguée
Monsieur	DEMANUELE	Daniel	Délégué
Madame	FALCHETTO	Nathalie	Déléguée
Monsieur	GAILLE	Serge	Délégué
Monsieur	JALICOT	Gilles	Délégué
Monsieur	LAFORÉ	Serge	Délégué
Monsieur	LARIVIERE	Jean-Paul	Délégué
Monsieur	MATICHARD	Bernard	Délégué
Monsieur	JULLIEN	François	Déléguée
Monsieur	SEGAUD	Gilles	Délégué
Monsieur	MACHURET	Daniel	
Monsieur	POTIGNAT	Mickaël	Délégué

## 1.2.4 Les Commissions

COMMISSION FINANCES			
Titre	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	BERRAT	Gilles	Président
Madame	AUBIN	Nicole	1ère Vice-Présidente
Monsieur	DUFOURD	Jean-Pierre	2ème Vice-Président
Monsieur	LATOURE	André	3ème Vice-Président
Monsieur	DUVERGER	Daniel	Délégué
Monsieur	GABRIEL	Jean-Claude	Délégué
Monsieur	MATICHARD	Bernard	Délégué
Monsieur	PERRET	Laurent	Délégué
Monsieur	POTIGNAT	Mickaël	Délégué

COMMISSION PERSONNEL			
Titre	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	BERRAT	Gilles	Président
Madame	AUBIN	Nicole	1ère Vice-Présidente
Monsieur	DUFOURD	Jean-Pierre	2ème Vice-Président
Monsieur	LATOURE	André	3ème Vice-Président
Madame	ALLAIX	Huguette	Déléguée
Madame	AUGIER	Marie-France	Déléguée
Monsieur	DUVERGER	Daniel	Délégué
Monsieur	JULLIEN	François	Délégué
Monsieur	PERRET	Laurent	Délégué

COMMISSION TRAVAUX			
Titre	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	BERRAT	Gilles	Président
Madame	AUBIN	Nicole	1ère Vice-Présidente
Monsieur	DUFOURD	Jean-Pierre	2ème Vice-Président
Monsieur	LATOURE	André	3ème Vice-Président
Monsieur	DEMANUELE	Daniel	Délégué
Monsieur	FRANCOIS	Jean-Pierre	Délégué
Monsieur	GADET	Gérard	Délégué
Monsieur	THINET	Éric	Délégué
Monsieur	TRUGE	André	Délégué

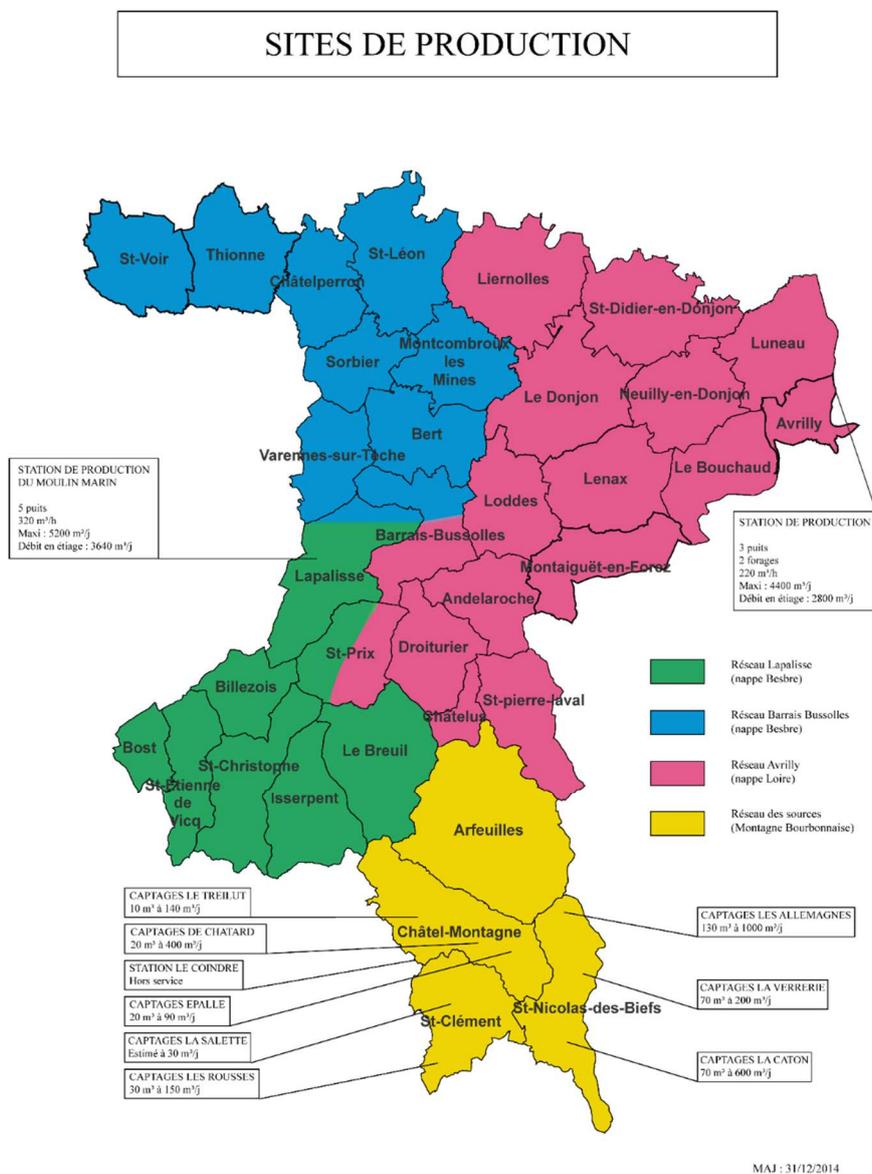
## 1.3 Caractéristique du service

### 1.3.1 Présentation du territoire (D101.0)

Le Syndicat Mixte de la Vallée de la Besbre, situé à l'est du département de l'Allier est bordé à l'ouest par la Besbre et au nord-est par la Loire.

Son territoire couvre environ 900 kms<sup>2</sup> et son réseau s'étend sur plus de 1 395 kilomètres.

Il dessert 35 communes pour un total de 11 769 abonnés (11 725 en 2023 ; + 0,38%) soit environ 16 325 habitants (comprend les habitants saisonniers).



### 1.3.2 Mode de gestion du service

Le Syndicat assure en régie directe (régie avec autonomie financière), la production et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

Les différentes activités de ce service se décomposent ainsi :

- Captage de l'eau
- Traitement de l'eau
- Stockage de l'eau potable
- Distribution aux usagers

- Relevés des compteurs et facturation
- Adductions et extensions du réseau et branchements

Moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du service :

- **Directeur**
- **Service réseaux eau / comptage** – 1 chef de service, 9 agents
- **Service ouvrages / assainissement** – 1 chef de service, 5 agents
- **Service administratif** – 1 chef de service, 3 agents
- **SIG / Informatique**, 1 agent
- **Entretien locaux**, 1 agent

## 1.4 Tarification et recettes du service

Le prix de l'eau est identique pour tous les abonnés des trente-cinq communes adhérentes au Syndicat. Il comprend une part fixe (abonnement) et une part variable proportionnelle à la consommation d'eau.

Le Syndicat pratique donc la tarification de type « binôme » qui comprend un abonnement et un prix par mètre cube d'eau consommé.

Le prix de l'eau est fixé chaque année par le comité syndical. Les périodes de facturation ne correspondent pas à l'année civile.

La relève des compteurs est effectuée de mars à novembre par deux agents du SYNDICAT sur l'ensemble du Syndicat. Cette relève est effectuée une fois par an, sauf pour la ville de Lapalisse (deux fois par an).

### 1.4.1 Facture de référence et évolution du prix de l'eau pour un abonné du Syndicat Vallée de la Besbre (D102.0)

Le prix est celui en vigueur au 01 janvier de l'année de présentation du rapport (c'est-à-dire au 01 janvier 2025).

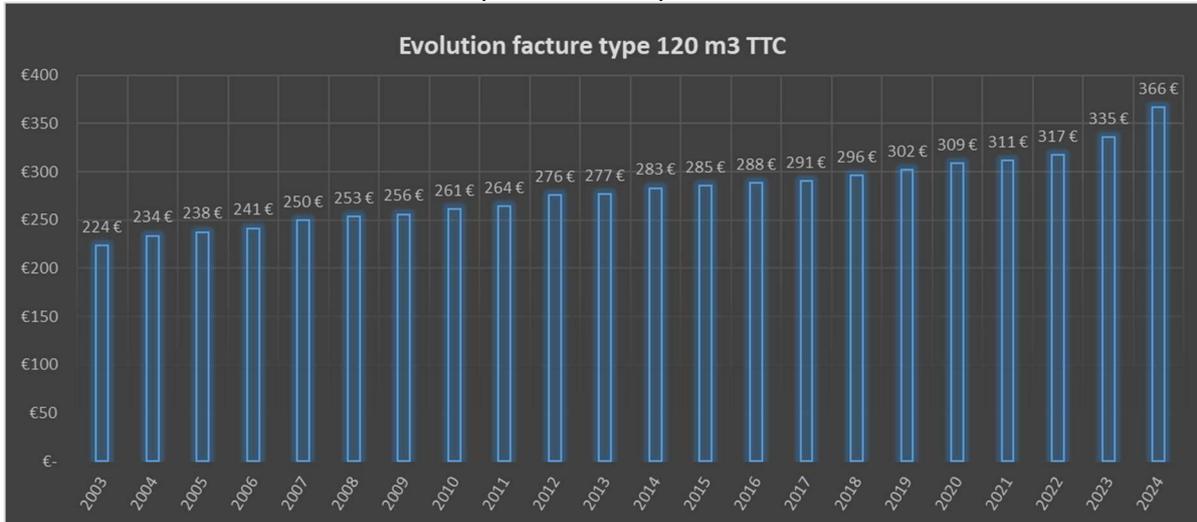
Tarifications fixe et variables en € HT	01/01/2024	01/01/2025	EVOLUTION
Abonnement	60,00 €	65,00 €	+8,33 %
Tarif m3 tranche 0-300 m3	1,77 €	1,82 €	+2,82 %
Tarif m3 tranche 301-1 000 m3	1,71 €	1,82 €	+6,43 %
Tarif m3 tranche 1 001-6 000 m3	1,52 €	1,82 €	+19,74 %
Tarif m3 tranche > 6 000 m3	1,40 €	1,65 €	+17,86 %
Redevance pollution	0,23 €	Supprimée€	
Redevance prélèvement sur la ressource		0,0331	
Redevance consommation		0,33	
Redevance performance des réseaux d'eau potable		0,02	
Redevance SMEA	0,15 €	0,15 €	0.00 %

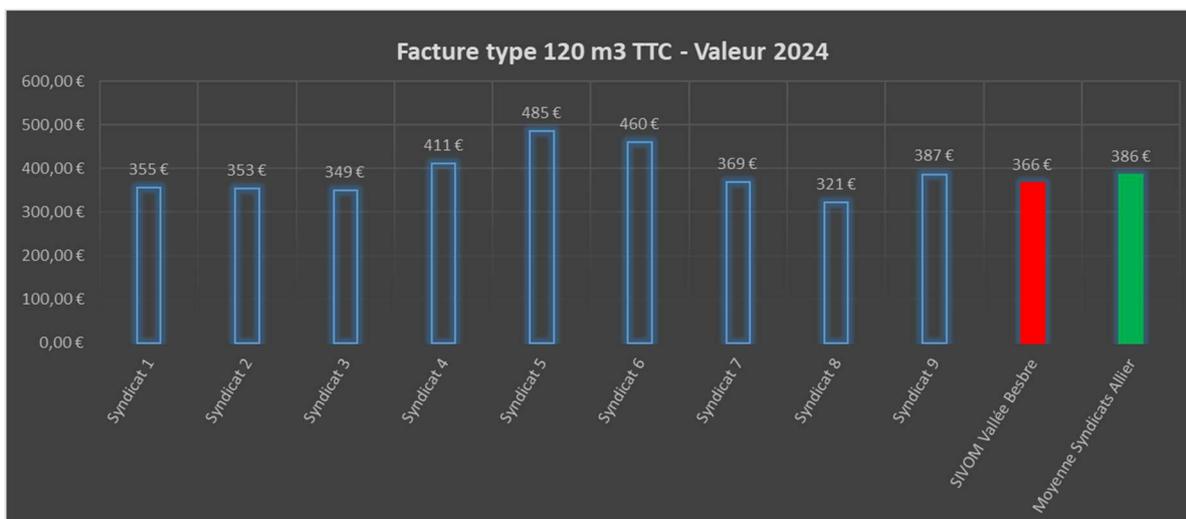
Le Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m<sup>3</sup> (D102.0) est de **3,05 €/m<sup>3</sup>** au 01/01/2025 soit pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, 366,48 € TTC

Nota : Les redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont été réformées à partir du 01/01/2025

### 1.4.2 Moyenne des Syndicats de l'Allier

**MOYENNE SYNDICATS ALLIER 2024 : 385,84 € TTC soit 3,22 €/m<sup>3</sup> TTC**





## 1.5 Principaux coûts de production

Les deux principaux sites de production d'eau potable du Syndicat sont l'usine d'Avrilly à partir de la nappe alluviale de la Loire et l'usine du Moulin Marin (Lapalisse) à partir de la nappe alluviale de la Besbre. Ces deux ressources qui diffèrent en terme de qualité nécessitent des niveaux de traitement différents.

### 1.5.1 AVRILLY – Ressource Loire

L'eau est ici majoritairement filtrée par les alluvions de la Loire. Le traitement consiste en l'injection de chlore gazeux, c'est une filière simple de type A1.

### 1.5.2 MOULIN MARIN – Ressource Besbre

La ressource Besbre est d'une qualité moindre et requiert plusieurs procédés de traitement :

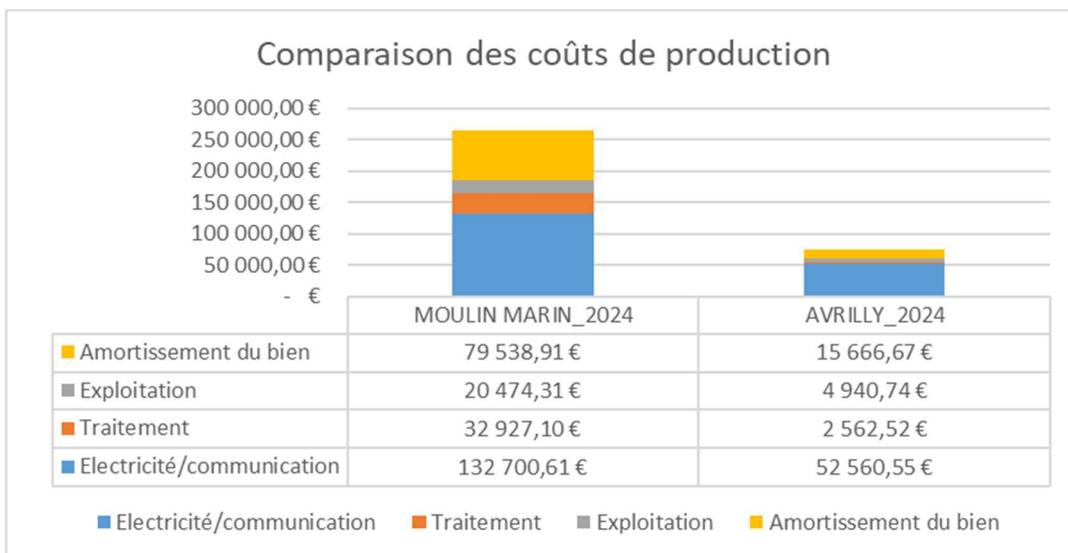
- Aération
- Filtration primaire
- Coagulation, floculation
- Filtration secondaire
- Reminéralisation
- Désinfection

Il s'agit d'une filière plus complexe de niveau A3.

### 1.5.3 Comparaison des coûts de production

Le tableau ci-dessous compare les coûts de production des stations de production du Moulin Marin et d'Avrilly.

COMPARAISON DES COÛTS DE PRODUCTION	2023				2024			
	MOULIN MARIN_2023	AVRILLY_2023	MOULIN MARIN €/m3_2023	AVRILLY €/m3_2023	MOULIN MARIN_2024	AVRILLY_2024	MOULIN MARIN €/m3_2024	AVRILLY €/m3_2024
Electricité/communication	52 801,00 €	26 217,00 €	0,07 €	0,050 €	132 700,61 €	52 560,55 €	0,18 €	0,099 €
Traitement	63 323,71 €	4 333,00 €	0,09 €	0,008 €	32 927,10 €	2 562,52 €	0,04 €	0,005 €
Exploitation	26 224,31 €	5 448,34 €	0,04 €	0,010 €	20 474,31 €	4 940,74 €	0,03 €	0,009 €
Amortissement du bien	79 538,91 €	15 666,67 €	0,11 €	0,030 €	79 538,91 €	15 666,67 €	0,11 €	0,030 €
Total	221 887,93 €	51 665,01 €			265 640,92 €	75 730,48 €		
Cout au m3	0,30 €	0,10 €			0,39 €	0,17 €		



## 2 LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

### 2.1 Caractéristiques techniques

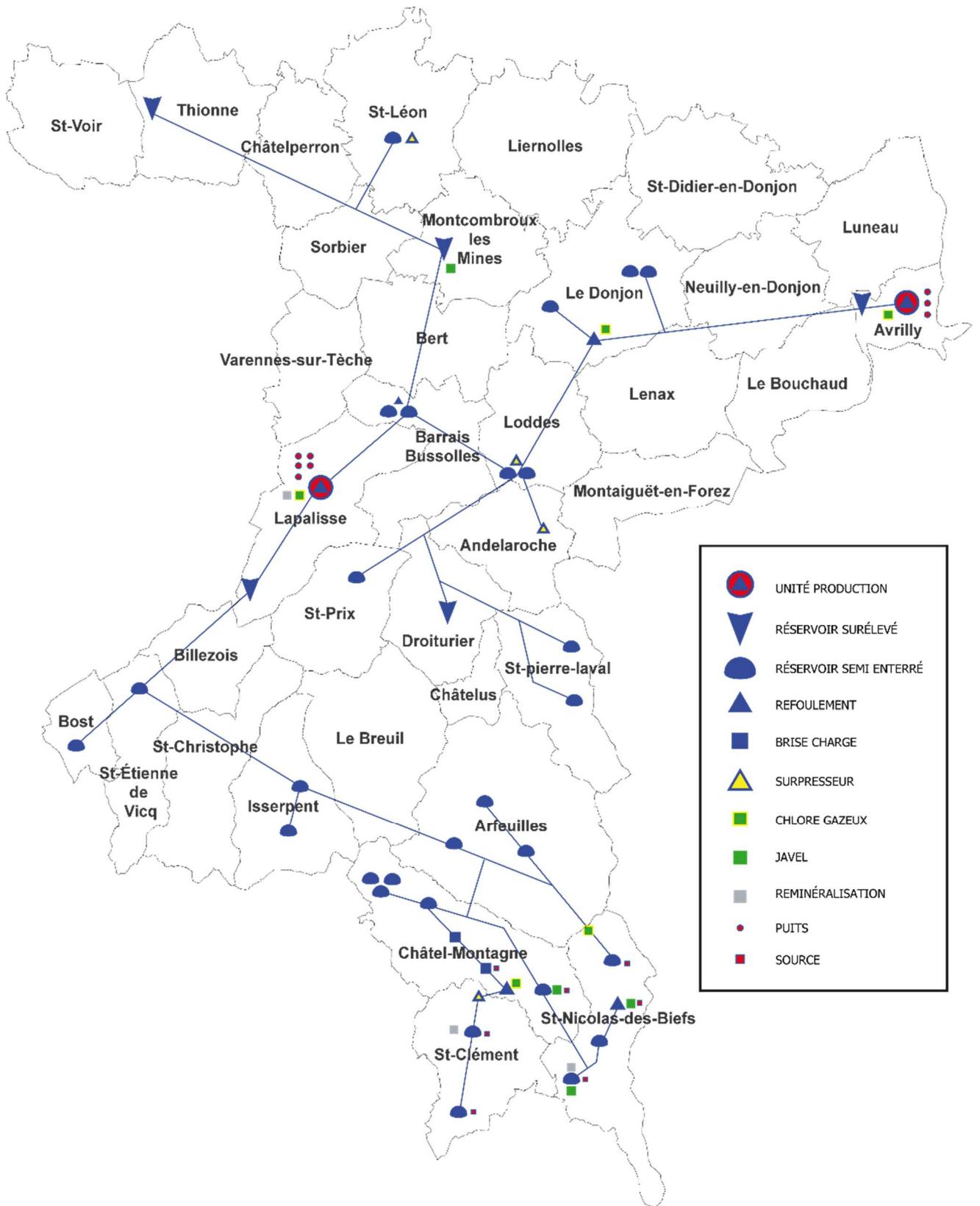
#### 2.1.1 Nature des ressources et volumes prélevés

L'alimentation en eau du Syndicat est réalisée principalement par deux stations de pompage se situant sur les communes de Lapalisse (5 puits sur la nappe alluviale de la Besbre) et Avrilly (3 puits et 2 forages sur la nappe alluviale de la Loire).

Le Syndicat s'appuie ensuite sur ses sources de la Montagne Bourbonnaise situées sur les communes de Saint-Nicolas-des-Biefs (3 captages : les Allemagnes, la Verrerie et la Caton), Chatel-Montagne (3 captages : Chatard, le Treillut et Epalle) et Saint-Clément (2 captages : la Salette et les Rousses).

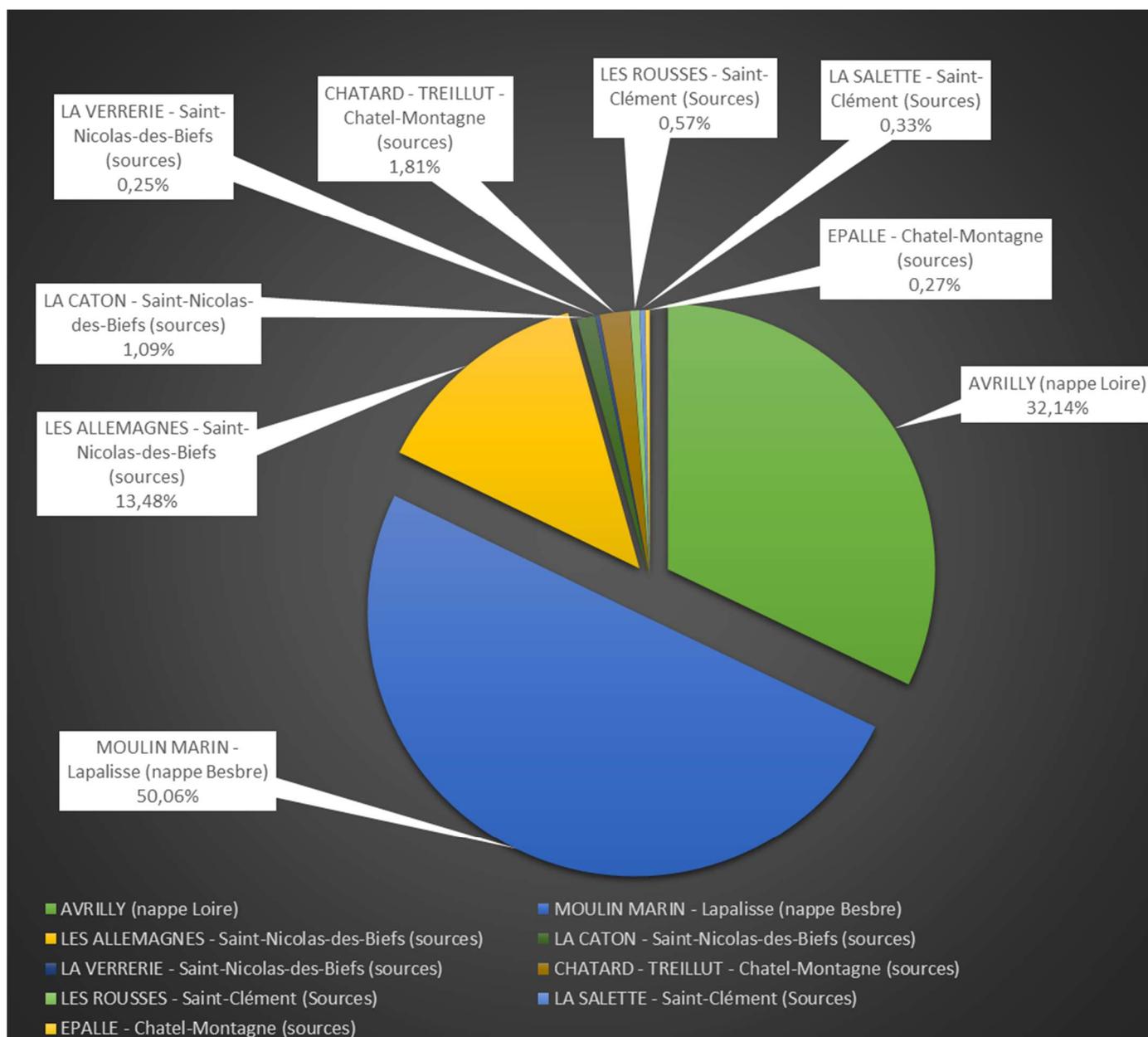
Enfin par l'intermédiaire du Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA), le Syndicat dispose d'interconnexions avec ses Syndicats voisins.

## SYNOPTIQUE DES OUVRAGES DU SYNDICAT



### 2.1.2 Répartition des volumes prélevés sur l'année 2024

Type de ressource (en m3)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
AVRILLY (nappe Loire)	604 321	532 997	567 214	519 422	<b>438 315</b>	-15,61%
MOULIN MARIN - Lapalisse (nappe Besbre)	804 321	730 662	803 268	740 402	<b>682 640</b>	-7,80%
LES ALLEMAGNES - Saint-Nicolas-des-Biefs (sources)	121 536	169 567	114 186	140 855	<b>183 805</b>	30,49%
LA CATON - Saint-Nicolas-des-Biefs (sources)	20 341	20 796	15 938	14 463	<b>14 896</b>	2,99%
LA VERRERIE - Saint-Nicolas-des-Biefs (sources)	5 215	5 200	5 151	5 377	<b>3 375</b>	-37,23%
CHATARD - TREILLUT - Chatel-Montagne (sources)	29 271	27 705	25 950	23 287	<b>24 662</b>	5,90%
LES ROUSSES - Saint-Clément (Sources)	8 965	7 919	7 551	6 982	<b>7 717</b>	10,53%
LA SALETTE - Saint-Clément (Sources)	3 587	4 725	4 506	4 704	<b>4 528</b>	-3,74%
EPALLE - Chatel-Montagne (sources)	2 613	3 148	2 767	3 577	<b>3 677</b>	2,80%
Interconnexions (achats extérieurs)	17 429	8 563	12 347	8 328	<b>6 522</b>	-21,69%
<b>Volume total prélevé (sans achats)</b>	<b>995 849</b>	<b>1 502 719</b>	<b>1 546 531</b>	<b>1 459 069</b>	<b>1 363 615</b>	<b>-6,54%</b>



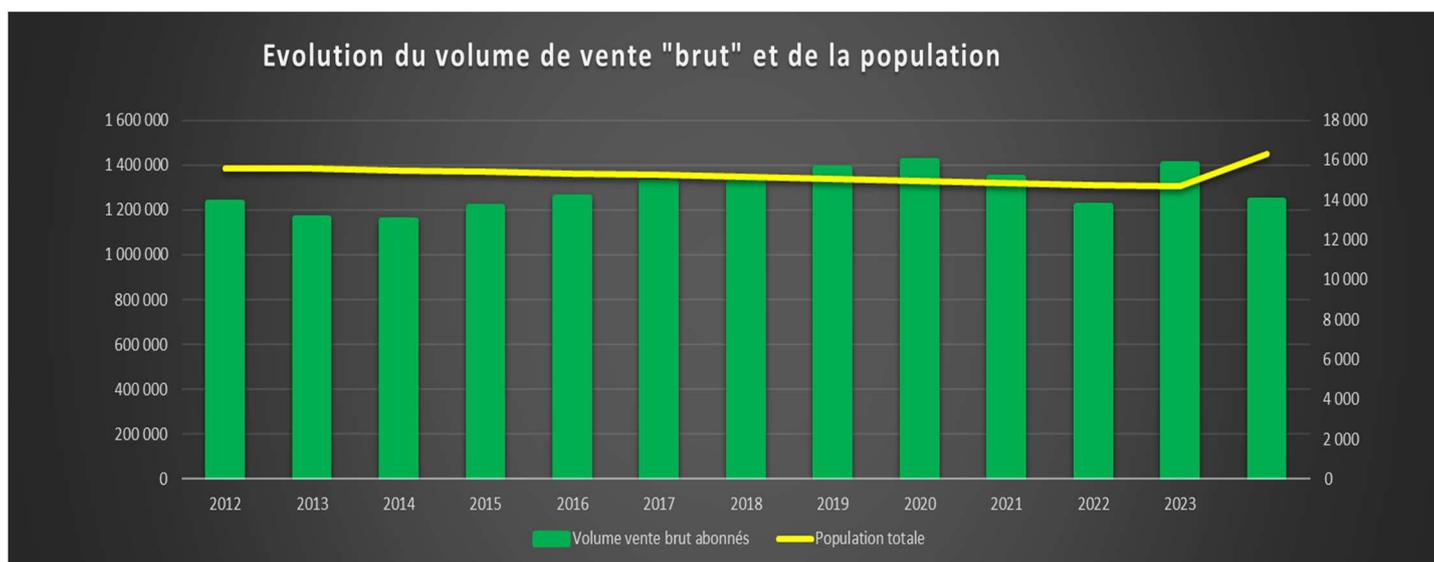
### 2.1.3 Abonnements

Catégories	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Population totale (1 <sup>er</sup> janvier N+1)	14 947	14 869	14 738	14 698	16 325*	11,07%
Nombre abonnés particuliers	11 576	11 617	11 656	11 722	11 766	0,38%
Nombre abonnés industriels / gros consommateurs*	3	3	3	3	3	0,00%
<b>Nombre total branchements abonnés</b>	11 579	11 620	11 659	11 725	11 769	0,38%

\*Comprend la population saisonnière en 2024 contrairement aux années précédentes

### 2.1.4 Volumes bruts et nets vendus (m<sup>3</sup>)

Catégories	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Volume brute délivré (VP.063)	1 415 663	1 342 338	1 218 974	1 401 467	1 243 069	-11,30%
Volume écrêté	15 954	9 265	10 546	8 740	7 280	-16,70%
<b>Volume net vendu abonnés SMB (m<sup>3</sup>)</b>	1 399 709	1 333 073	1 208 428	1 392 727	1 235 789	-11,27%
Abonnés particuliers (<6000 m <sup>3</sup> ) (Valeur nette après écrêtements)	1 148 790	1 082 758	974 026	1 129 315	1 005 065	-11,00%
Abonnés industriels / gros consommateurs	250 919	250 315	234 402	263 412	230 724	-12,41%



\*Population totale : comprend la population saisonnière en 2024 contrairement aux années précédentes

### 2.1.5 Volumes achetés/vendus en gros (m<sup>3</sup>)

Catégories	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Ventes Syndicats voisins (VP.061)	19 389	17 122	17 146	14 678	11 991	-18,31%
Achats Syndicats voisins (VP.060)	17 429	8 563	12 347	8 328	6 522	-21,69%
Achat - % du volume brut délivré	1,23%	0,64%	1,01%	0,59%	0,52%	

## 2.2 Indicateurs de performances

### 2.2.1 Limite et Référence de qualité

L'Arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour l'arrêté du 30 décembre 2022 fixe les limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

La limite de qualité est une « norme » pour un paramètre donné, c'est donc la valeur que doit respecter l'exploitant, dans le cas inverse, on parle de non-conformité pouvant entraîner l'interdiction de la distribution.

La référence est une valeur guide qu'il faut chercher à obtenir pour des paramètres moins sensibles, il peut aussi s'agir d'une valeur plus restrictive que la limite pour certains paramètres.

*Exemple du Cuivre (Cu) :*

- Limite de qualité : 2 000 µg/l
- Référence de qualité : 1 000 µg/l

Les références sont donc les valeurs cibles à viser puisqu'il est fort probable que ces valeurs deviennent les limites des réglementations futures.

### 2.2.2 Conformité de la qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

Ce bilan a été réalisé à partir des résultats d'analyses issus du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne sur 2024.

L'eau distribuée en 2024 a été globalement conforme aux limites de qualité sur les plans physico-chimique et bactériologique.

Respect des limites de qualité :

Installation	Conformité bactériologique	Conformité chimique
STATION MOULIN MARIN – RESEAU BESBRE	100 %	100 %
STATION AVRILLY – RESEAU LOIRE	91,30 %	100 %
MONTAGNE BOURBONNAISE	100%	100%
<b>TAUX DE CONFORMITE GLOBAL (P101.1 et 102.1)</b>	<b>97,65 %</b>	<b>100 %</b>

Deux analyses non conformes le 05/11/2024 sur l'UDI Loire sur la bactériologie. Le prélèvement a été réalisé à Avrilly « Bourg » et Luneau « Bourg ». Les contre-analyses réalisées le 12/11/2024 étaient conformes.

Commentaire de l'Agence Régionale de santé (ARS) sur les non-conformités du réseau « Loire » :

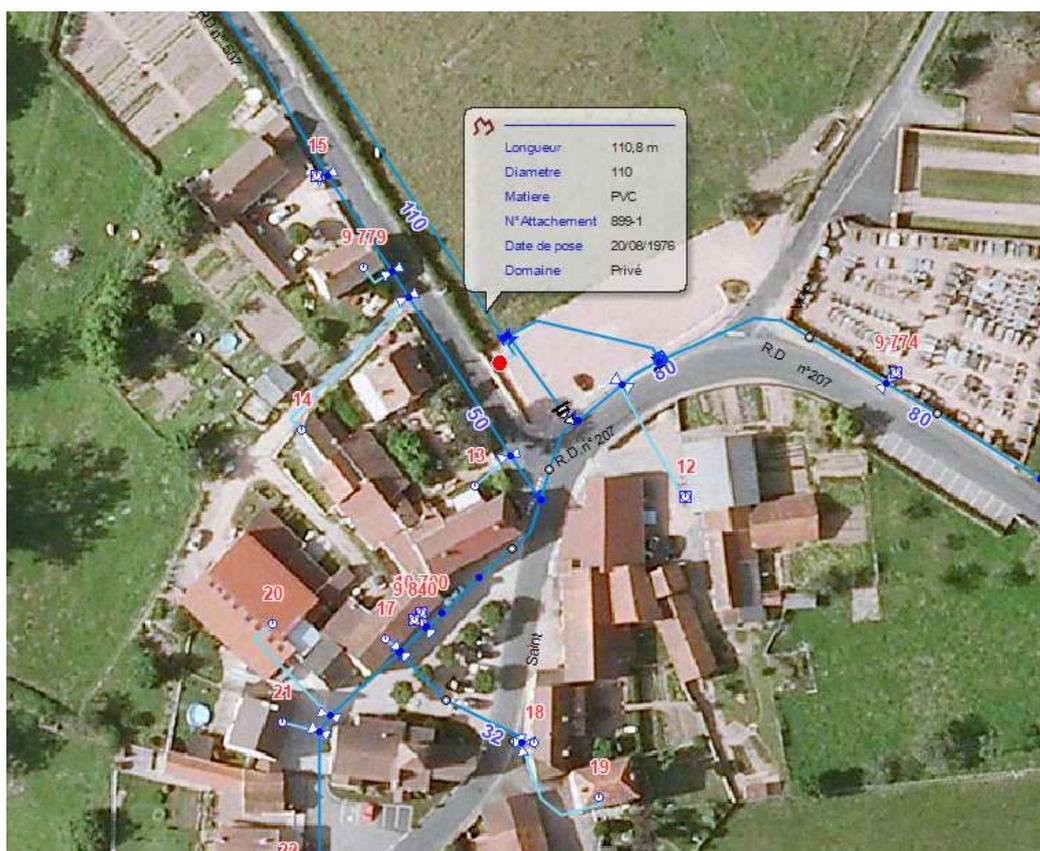
Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé.

L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous. Eau pouvant présenter un caractère agressif.

### 2.2.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B)

La longueur totale du réseau est de 1 396 kilomètres. Il est composé de conduites en fonte (335 km), en acier (3 km) en PVC (1 001 km) et en polyéthylène (50 km). Les diamètres des canalisations vont de 20 à 400 mm (sortie de la station d'Avrilly). Les conduites les plus anciennes datent des années 40 (avant la création du SYNDICAT), mais il en reste peu (80 ml environ). La construction du réseau par le SYNDICAT a débuté en mai 1964 au rythme d'environ 40 kilomètres par an.

Cette connaissance du réseau est rendue possible par le SIG (système d'information géographique) du Syndicat. Les ouvrages, les compteurs des abonnés et le réseau sont entièrement cartographiés et rattachés à des informations. Les matériaux, les diamètres, l'âge des conduites, la consommation etc., sont renseignés sur les différents éléments cartographiques et il est alors possible de requêter ces données.



Exemple sur le bourg de Saint-Pierre-Laval

#### **Calcul de l'indice de connaissance et de gestion du réseau (P103.2B) :**

Partie A – Plan des réseaux	Valeur	Note
VP236 – Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux	1	10
VP237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour annuelle	1	5
<b>Partie B – Inventaire des réseaux</b>		
VP238 – Existence d'un inventaire détaillé des réseaux	1	10
VP239 – Pourcentage linéaire réseau avec matériaux et diamètre	96,8 %	5
VP240 – Intégration dans la procédure de MAJ des plans des informations de l'inventaire	oui	–
VP241 – Pourcentage du linéaire de réseau avec date et période de pose	83,2 %	13

## Partie C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux

VP242 – Localisation des ouvrages annexes	oui	10
VP243 – Inventaire avec MAJ annuelle des équipements électromécaniques	oui	10
VP244 – Localisation des branchements sur les plans	oui	10
VP245 – Caractéristiques des compteurs avec date de pose	oui	10
VP246 – Identification des secteurs de pertes avec réparations effectuées	oui	10
VP247 – Localisation à jour des autres interventions	oui	10
VP248 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel	oui	10
VP249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux à 50% (en cours)	non	0

## Consolidation

VP077 – Linéaire de réseau hors branchement	1 396 km
---	----------

## P 103-2B – NOTE GLOBALE

113 / 120

## 2.2.4 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Volumes entrants (m <sup>3</sup> )	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Volume produit (VP059)	1 632 510	1 600 170	1 502 719	1 546 531	1 459 069	1 363 615	-6,54%
Volume importé / achat en gros (VP060)	26 689	17 429	8 563	12 347	8 328	6 522	-22%
TOTAL	1 659 199	1 617 599	1 511 282	1 558 878	1 467 397	1 370 137	-6,63%
Pluviométrie (mm)	568	689	908	677	970	1 003	3,4%

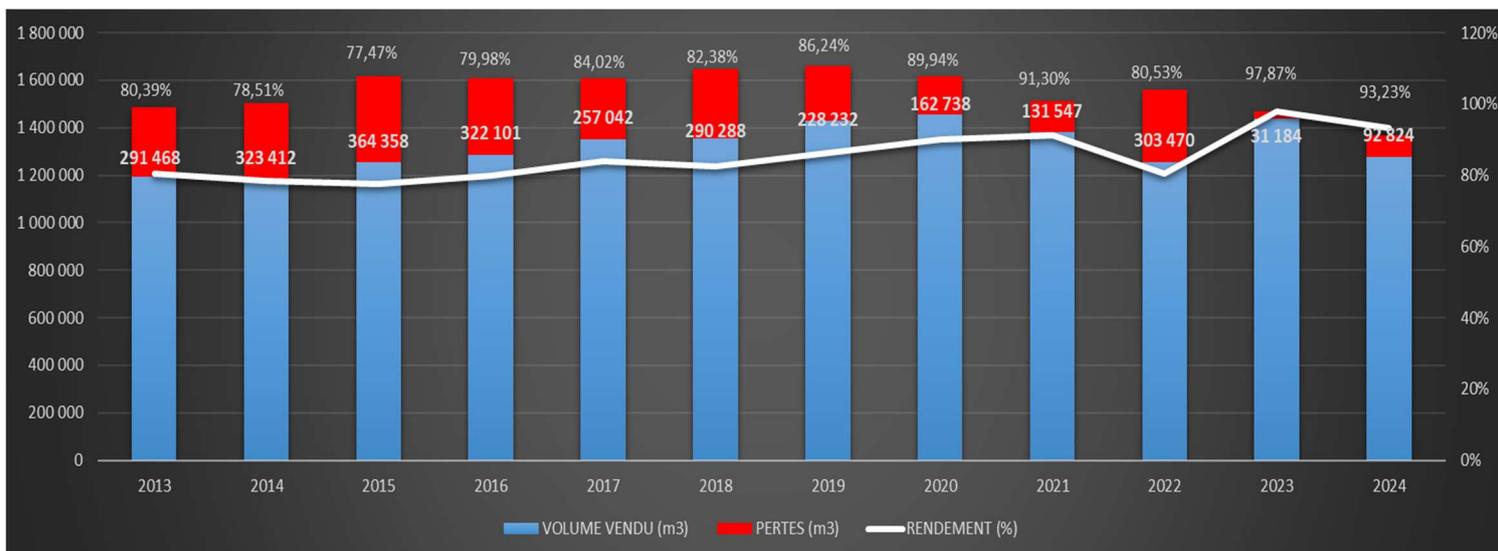
Volumes sortants (m <sup>3</sup> )	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Volume comptabilisé vendu abonnés (VP063+VP201)	1 385 165	1 415 663	1 342 338	1 218 974	1 401 467	1 243 069	-11,3%
Volume exporté / vente en gros (VP061)	27 849	19 389	17 122	17 146	14 678	11 991	-18,3%
Volume de service et défense incendie (VP220+VP221)	17 953	19 809	20 275	19 288	20 068	22 253	10,8%
TOTAL	1 430 967	1 454 861	1 379 735	1 255 408	1 436 213	1 277 313	-11,1%

Nota : En raison du décalage de la relève des compteurs en 2022 (changement de trésorerie), les chiffres des volumes vendus en 2022 et 2023 ne sont pas représentatifs d'un exercice complet.

Ratio / Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement (P104.3) (%)	86,24	89,94	91,30	80,53	97,87	93,23
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) <sup>1</sup> (m <sup>3</sup> /km/j)	0,486	0,360	0,299	0,632	0,101	0,226
Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3) (m <sup>3</sup> /km/j) <sup>2</sup>	0,450	0,321	0,259	0,598	0,061	0,182
Volume de pertes en distribution (m <sup>3</sup> )	228 232	162 738	131 547	303 470	31 184	92 824

1 – le P105.3 ne prend pas en compte les volumes de service et volumes sans comptage\_ cet indice a tendance à surévaluer les pertes

2 – le P106.3 tient compte des volumes de service et volumes sans comptage



**Nota :** Les volumes de ventes et le rendement sont considérés comme « non représentatif » sur pour les années 2022 et 2023 en raison du décalage important d'une partie de la relève annuelle des compteurs d'eau.

### 2.2.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)

Cet indicateur renseigne la bonne gestion financière et patrimoniale du réseau, c'est-à-dire le niveau d'investissements affecté au renouvellement des réseaux.

Le taux exprimé en années définit la durée de vie théorique globale du réseau à partir du rythme de renouvellement du Syndicat.

Idéalement, ce taux devrait être compris entre **60 et 100 ans**, mais cette approche théorique est peu pertinente :

- L'impact financier serait colossal ;
- Le renouvellement en milieu rural est plus difficile car la faible densité d'abonnés fait que le réseau est moins « rentable » ;
- La durée de vie du réseau peut énormément varier d'un secteur à un autre (géologie, matériaux, conditions d'exploitation, etc...) ;
- Les différents organes du réseau ne vieillissent pas de la même façon (branchements, pièces, canalisations).

Il faut donc mettre en œuvre une analyse multicritères plus fine pour définir les besoins en renouvellement.

**Valeur calculée sur les 5 dernières années**

Taux de renouvellement exprimé en année	<b>201 ans</b>
Taux de renouvellement exprimé en % (P107.2)	<b>0,50 %</b>

Années	Linéaire en km	Taux de renouvellement %
2020	2,24	0,37
2021	8,22	0,34
2022	14,24	0,48
2023	4,57	0,45
<b>2024</b>	<b>5,32</b>	<b>0,50</b>
Moyenne (sur les 5 dernières années)	<b>6,92</b>	<b>0,43</b>

En divisant le linéaire total du SYNDICAT de 1396 kms par cette moyenne sur 5 ans, on constate que 201 années seront nécessaires pour renouveler l'intégralité du réseau. Le SYNDICAT renouvelle 0,43 % (moyenne des 5 dernières années) de son réseau par an (valeur moyenne nationale au 01/01/2023 : 0,87%).

Pour renouveler l'ensemble du réseau en 80 ans, il serait nécessaire de renouveler 17,45 km/an soit 2,52 fois plus qu'aujourd'hui.

### 2.2.6 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Cet indicateur renseigne la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Il est calculé de la manière suivante :

**Etat d'avancement** (grille de cotation issue du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement)

Aucune action	0 %
Etude environnementale et hydrogéologique en cours	20 %
Avis de l'hydrogéologue rendu	40 %
Dossier déposé en préfecture	50 %
Arrêté préfectoral	60 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre	80 %
Mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100 %

Sur la totalité des ressources interne au Syndicat, cet indice est de **80 %**, il reste à formaliser et mettre en œuvre les procédures de suivi (évaluation réalisée par l'ARS – Sources : rapports annuels ARS 2024). Cet indice ne tient pas compte de l'indice de protection de la ressource de l'eau achetée en gros en 2024.

Nota : Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

**L'indice global consolidé pour 2024 est de : 80 %**

### 2.2.7 Interruptions de service non programmées (P151.1)

Il s'agit de mesurer ici la qualité du service à l'utilisateur en termes de disponibilité et continuité.

Cet indice est directement lié aux coupures d'eau.

Les interruptions sont principalement dues aux ruptures de réseaux anciens fragilisés. La réparation d'une fuite occasionne en moyenne une coupure d'eau de 3 heures 30.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de casses sur le réseau (VP020)	76	70	75	57	68	41
Nombre d'abonnés (VP056)	11 564	11 579	11 620	11 659	11 725	11 769
Taux d'occurrence (nb coupure pour 1000 abonnés) P151.1	6,6	6	6,5	4,9	5,8	3,48

NOTA : on compte en moyenne une casse tous les 20 km.

### 2.2.8 Ouverture des branchements (D151 / P152.1)

Ce taux renseigne aussi la qualité du service à l'utilisateur, dans le cas présent c'est le respect de l'engagement pris pour le délai d'ouverture du branchement.

Dans le cas présent, l'implantation territoriale et la réactivité des services permettent un délai d'ouverture immédiat, soit 1 journée (D151).

Le taux de respect de ce délai est de **100 % (P152.1)**.

### 2.2.9 Durée d'extinction de la dette (P153.2)

Ce ratio correspond au nombre d'années qu'il faudrait au Syndicat pour rembourser sa dette s'il y affectait la totalité de l'autofinancement, il reflète l'anticipation de la charge reportée sur les usagers futurs.

**Un ratio jugé comme satisfaisant se situe entre 7 et 8 années.**

	2020	2021	2022	2023	2024
En-cours de dette au 31/12/N (k€) VP182	2 932	2 597	2 274	1 952	<b>1 628</b>
Epargne brute (k€) VP183	1 066,9	895,7	631,6	1 218,4	<b>895,6</b>
Durée d'extinction de la dette (années) P153.2	2,75	2,90	3,60	1,60	<b>1,82</b>

### 2.2.10 Taux d'impayés sur les factures (P154.0)

*Définition : Montant des impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1*

Année de calcul de l'indicateur	2020	2021	2022	2023	2024
CA	2019	2020	2021	2022	2023
Montant facturé pris en compte (70111+70118+701241+70128) VP184	3 009 609€	3 107 361 €	3 045 171€	2 840 149€	<b>3 356 112</b>
Montant impayé (VP268)	94 272€	78 585€	27 071 €	105 321	<b>91 439</b>
7011 Taux d'impayés (P154)	3,13%	2,53 %	0,89 %	3,71 %	<b>2,72 %</b>

### 2.2.11 Montant des abandons de créances (P109.0)

Les abandons de créances correspondent aux impayés qui ne seront pas recouverts (insolvabilité, sur endettement, etc...), chaque année, ils sont donc déduits des montants à recouvrer.

Abandons de créances	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur € HT (VP119)*	30 015 €	68 025 €	46 282 €	0	<b>24 860 €</b>
Volume vendu (VP61+63+201) m3	1 435 052	1 359 460	1 236 120	1 416 145	<b>1 235 789</b>
Ratio (P109.0) € HT / m3	0,021 €	0,047 €	0,034 €	0 €	<b>0,020 €</b>

\*articles 6541 + 6542

### 2.2.12 Réclamations (P155.1)

Cette donnée correspond aux réclamations écrites (courriers et mails) adressées au Syndicat. Les réclamations correspondent principalement aux demandes de dégrèvements et aux ouvertures de contentieux pour des problèmes divers. Les réclamations sur le prix de l'eau ne sont pas prises en compte. L'enregistrement des réclamations est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre (VP152)	8	8	14	8	5
Nombre d'abonnés (VP056)	11 579	11 620	11 659	11 725	11769
Taux / 1000 abonnés (P155.1)	0,69	0,69	1,2	0,68	0,42

## 2.3 Financement des investissements

Le montant des investissements réalisé en 2024 s'élève à 1 102 233,25 € H.T.  
Le montant des engagements 2024 s'élève à 755 184,27 € H.T.

### 2.3.1 Principales opérations engagées (voir soldées) en 2024 (VP195)

OPERATIONS	Montant HT
Fourniture et pose d'un serveur pour la télégestion	11 530 €
Tondeuse autoportée & Tondeuse autoportée 4X4	31 000 €
Changement portes et serrures réservoirs_Tranche 1	35 285 €
Programme renouvellement des réseaux AEP (Bert, Varennes sur Têche, Lapalisse)	450 245,64 €
Equipements divers techniques (Démonte pneus, Cuve GNR, 2 machines à percer, Boulonnoise)	10 615,23 €
Travaux en régie (réseaux et compteurs)	179 510,20€
Matériels informatiques et bureautiques	24 759,60€
AMO pour choix SIG (Oleau)	24 345 €
<b>Montant (€) H.T</b>	<b>767 291 €</b>

## 2.3.2 Exemple de travaux régie

### 2.3.2.1 Réseaux

MOIS_ANNEE	COMMUNE	Rue_Lieu dit	ml_Conduite	Matériaux_Remplacé	Nouveaux Matériaux_Diam	Vanne	Ventouse
Janv-24	MONTCOMBROUX LES MINES	Les balans	170	PVC	Fonte 100 mm	1	1
Janv-24	LE DONJON	La Cure	115	PVC	63 mm PEHD	1	
Avr-24	BERT	Les Bouets	327	PVC	50 mm PEHD	2	
Avr-24	LODDES	Rondepierre	Reprise branchement		25/32 mm PEHD		
Mai-24	SAINT PRIX	Sartinant	120	PVC	75 & 40 mm PEHD	1	
Juin-24	LAPALISSE	Lachat	156	PVC	50 mm PEHD	2	
Oct-24	SAINT ETIENNE DE VICQ	Château vert	132	PVC	40 mm PEHD	2	
Oct-24	MONTCOMBROUX LES MINES	Les Dorets	223	PVC	50 mm PEHD	2	
Total 2023			1 603			11	1

### 2.3.2.2 Nombre de compteurs remplacés

COMMUNES	nbre de compteur	2020	2021	2022	2023	2024
ANDELAROCHE	174	7	18	8	6	8
ARFEUILLES	705	230	44	28	16	5
AVRILLY	162	2	8	19	3	6
BARRAIS BUSSOLLES	164	5	2	14	6	2
BERT	251	7	9	14	3	6
BILLEZOIS	237	3	12	8	7	7
BOST	102	3	8	6	8	3
LE BOUCHAUD	206	8	17	24	6	2
LE BREUIL	422	17	30	15	14	11
CHATEL MONTAGNE	412	9	15	12	35	24
CHATELPERRON	125	7	6	5	3	8
CHATELUS	113	2	2	8	2	1
LE DONJON	802	30	51	31	22	13
DROITURIER	298	6	14	10	7	9
ISSERPENT	366	4	7	9	16	4
LAPALISSE	2033	54	119	47	36	30
LENAX	266	4	6	13	16	3
LIERNOLLES	191	5	19	4	1	2
LODDES	161	3	37	14	7	2
LUNEAU	269	4	16	11	7	1

COMMUNES	nbre de compteur	2020	2021	2022	2023	2024
MONTAIGUET EN FOREZ	302	18	122	7	9	3
MONTCOMBROUX LES MINES	316	21	27	22	104	2
NEUILLY EN DONJON	200	0	57	8	7	3
ST CHRISTOPHE EN BOURBONNAIS	317	115	23	7	3	1
SAINT CLEMENT	306	14	17	17	159	1
ST DIDIER EN DONJON	193	7	19	10	79	2
ST ETIENNE DE VICQ	317	11	30	31	21	113
ST LEON	449	37	43	28	13	159
SAINT NICOLAS DES BIEFS	275	6	18	6	12	61
ST PIERRE LAVAL	217	9	21	10	9	23
ST PRIX	538	23	46	14	24	22
ST VOIR	142	4	9	5	9	6
SORBIER	232	20	23	16	13	10
THIONNE	265	15	17	28	11	11
VARENNES S/ TECHE	186	21	11	20	13	24
<b>TOTAL_REMPPLACE</b>	<b>789</b>	<b>731</b>	<b>923</b>	<b>529</b>	<b>707</b>	<b>588</b>
TAUX DE RENOUELEMENT/AN	<b>6,7%</b>	6,2%	7,8%	4,5%	6,0%	5,02%
AGE COMPTEUR EN MOYENNE / TAUX RENOUELEMENT ANNUELLE	<b>15</b>	16	13	22	17	20

### 2.3.2.3 Photos des travaux réalisés en 2024

Programme travaux réseaux 2024 (entreprise)	
	
<p align="center"><b>BERT « SAINT-CLAUDE »</b>  Remplacement de 1 288 ml de conduite PVC diamètre 50 mm de 1974  Par 249 ml de conduite fonte diamètre 60 ml et 1 039 ml de PEHD diamètre 50 mm  Renouvellement de 4 branchements</p>	

**Programme travaux réseaux 2024 (entreprise)**



VARENNES SUR TECHE « BOURG »  
Remplacement 271 ml de PVC (antennes)  
Par conduite PEHD diamètre 40 & 50 mm  
Reprise de 36 branchements

**Programme travaux réseaux 2024 (entreprise)**



LAPALISSE « MONCHENIN »  
Pose de 150 ml de PEHD diamètre 50 & 570 ml de fonte diamètre 80 mm  
Reprise de 20 branchements

Travaux Régie 2024	
	
LAPALISSE « LACHAT » Renouvellement de 160 ml de PVC par réseau PEHD 50 mm et reprise 7 branchements	SAINT ETIENNE DE VICQ « Château Vert » Dévoiement de 132 ml de conduite PVC remplacés par PEHD diamètre 40 mm Reprise 3 branchements

### 2.3.3 Recettes d'exploitation

Recettes	2020	2021	2022	2023	2024
Vente d'eau (70111+70118)	2 715 999 €	2 672 353 €	2 479 039 €	2 944 825 €	2 864 945 €
Redevances Agence de l'Eau et SMEA (701241+70128+706121) *	425 307 €	407 801 €	398 423 €	449 730 €	402 700,98 €
Travaux aux abonnés (704)	39 213 €	73 934 €	55 362 €	75 868 €	31 904,30 €

\*reversés à l'Agence de l'Eau et au SMEA

### 2.3.4 Encours de la dette

Dette	2020	2021	2022	2023	2024
Annuité de l'exercice : intérêts	56 643 €	51 093 €	45 607 €	37 394,27 €	29 279,67 €
Annuité de l'exercice : capital	352 382 €	334 608 €	323 482 €	322 332 €	324 016,89 €
Capital restant dû (total)	2 932 302 €	2 597 693 €	2 274 211 €	1 951 879 €	1 627 862,24 €

### 2.3.5 Montant des amortissements

L'**amortissement** est une technique **comptable** qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Amortissements	2020	2021	2022	2023	2024
Subventions (R)	411 €	18 435 €	15 299 €	13 361	<b>13 361</b>
Immobilisations (D)	670 531 €	725 695 €	54 140 €	377 703 €	<b>149 595 €</b>

*Nota : En 2020 - mise à jour comptable des amortissements de subventions, pour 2022 les écritures d'amortissements n'ont pas été validées par la nouvelle trésorerie*

## 2.4 Principaux travaux planifiés en 2025

### 2.4.1 Schéma Directeur (en cours)

Un schéma directeur a été lancé fin 2021, il a été confié au bureau d'études SAFEGE et porte notamment sur :

- Intégration du Schéma Départemental de sécurisation
- Modélisation et analyse du fonctionnement du réseau
- Analyse du fonctionnement et de la criticité de certains ouvrages
- Recensement et définition des filières de traitement d'eau brute à mettre en œuvre
- Programmation pluriannuelle de travaux
- Initiation au PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau)

L'étude va se terminer courant 2025.

### 2.4.2 Renouvellement de réseaux

Le programme 2025 comprend le renouvellement de canalisations et branchements d'eau potable sur deux secteurs :

- LAPALISSE « Avenue du 8 mai » : En concomitance avec les travaux d'aménagement de l'avenue du 08 mai réalisés par la Commune de LAPALISSE, remplacement de 125 ml de canalisation PVC diamètre 100 mm de 1974 par une conduite fonte diamètre 100 mm et reprise de 7 branchements.
- ARFEUILLES « La Boulère » : Remplacement de 1 284 ml de conduite PVC 90 mm posés en 1982 par 1100 ml de conduite fonte 100 mm et reprise de 48 branchements ;

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : Septembre 2025.

## ANNEXE 1 : Tableau de synthèse des indicateurs et variables du service d'eau potable

Thème	Code	Libellé	unité	2020	2021	2022	2023	2024	
Abonnés	D	101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	14 947	14 869	14 738	14 698	11 766
Abonnés	D	102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC	2,59 €	2,64 €	2,80 €	2,89 €	3,04 €
Abonnés	D	151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	jour	1	1	1	1	1
Qualité de l'eau	P	101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00%	100,00%	97,42%	100,00%	97,65%
Qualité de l'eau	P	102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	99,00%	97,70%	99,15%	100,00%	100,00%
Réseau	P	103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	114	114	114	113	113
Réseau	P	104.3	Rendement du réseau de distribution	%	89,94%	91,30%	80,53%	97,87%	93,23%
Réseau	P	105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m3/j/km	0,36	0,30	0,64	0,10	0,23
Réseau	P	106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m3/j/km	0,32	0,26	0,60	0,06	0,18
Réseau	P	107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,37%	0,34%	0,48%	0,44%	0,50%
Qualité de l'eau	P	108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	77,90%	77,90%	80,00%	80,00%	80,00%
Gestion financière	P	109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€ HT/m3	0,021	0,047	0,034	0,000	0,020
Abonnés	P	151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	unité / millier abonnés	6,0	6,5	4,9	5,8	3,5
Abonnés	P	152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	100%	100%	100%
Gestion financière	P	153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	année	3,12	2,90	2,76	1,60	1,82
Gestion financière	P	154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	3,02%	2,59%	0,95%	3,71%	2,72%
Abonnés	P	155.1	Taux de réclamations	unité / millier abonnés	0,69	0,69	1,20	0,68	0,42
Tarifs	VP	178	Montant HT de la facture 120m3 au 1er janvier de l'année N+1 revenant à la collectivité	€ HT	292,60 €	300,80 €	318,00 €	329,00 €	347,37 €
Tarifs	VP	191	Montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier de l'année N+1	€ HT	55,00 €	56,00 €	60,00 €	65,00 €	65,00 €
Tarifs	VP	177	Montant HT de la facture 120 m <sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire						
Tarifs	VP	190	Montant HT de la part fixe annuelle revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier de l'année N+1						
Tarifs	VP	179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m <sup>3</sup>	€ TTC / 120 m3	63,31 €	66,16 €	67,11 €	67,71 €	83,08 €
Tarifs	VP	213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%
Tarifs	VP	214	Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	€ / m3	0	0	0	0	0
Tarifs	VP	215	Agences de l'eau (protection de la ressource)	€ / m3	0,0330	0,0330	0,0330	0,0330	0,0331
Tarifs	VP	216	Agences de l'eau (redevance pollution)	€ / m3	0,23	0,23	0,23	0,23	
Tarifs	VP	219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€ / m3	0,13	0,15	0,15	0,15	0,15
Qualité de l'Eau	VP	192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)	%	100%	100%	100%	100%	100%
Qualité de l'Eau	VP	126	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	unité	91	87	89	87	85
Qualité de l'Eau	VP	127	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	unité	0	0	2	0	2
Qualité de l'Eau	VP	128	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	unité	96	88	121	107	106
Qualité de l'Eau	VP	129	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	unité	1	2	1	0	0
Qualité de l'Eau	VP	212	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de ce prélèvement						
Qualité de l'Eau	VP	223	Volume prélevé par ce prélèvement						
Qualité de l'Eau	VP	194	Volume produit à partir d'un point de prélèvement						
Qualité de l'Eau	VP	193	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau des importations						
Réseau	VP	77	Linéaire de réseau hors branchements	km	1390	1390	1390	1395	1396
Réseau	VP	59	Volume produit	m3	1 600 170	1 502 719	1 546 531	1 459 069	1 363 615
Réseau	VP	60	Volume importé	m3	17 429	8 563	12 347	8 328	6 522
Réseau	VP	61	Volume exporté	m3	19 389	17 122	17 146	14 678	11 991
Réseau	VP	62	Volume eau brute prélevé						
Réseau	VP	63	Volume comptabilisé domestique	m3	1 415 663	1 342 338	1 218 974	1 401 467	1 243 069
Réseau	VP	201	Volume comptabilisé non domestique						
Réseau	VP	220	Volume de service du réseau	m3	15 140	15 606	14 228	15 199	17 399
Réseau	VP	221	Volume consommé sans comptage	m3	4 669	4 669	5 060	4 869	4 854
Réseau	VP	235	Y-a-t-il eu une variation importante des ventes d'eau de votre service par rapport aux années précédentes ?	oui/non	non	non	non	non	non
Réseau	VP	140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quelque soit le financeur)	km	26,04	23,66	33,3	30,97	34,59
Réseau	VP	141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quelque soit le financeur)	km	2,24	8,22	14,24	4,57	5,32
Réseau	VP	236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)		1	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	237	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)		1	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)		1	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	%	95%	95%	95%	95%	96,8%

Thème	Code	Libellé	unité	2 020	2 021	2 022	2 023	2024
Réseau	VP	240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon)		oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	%	0,9	0,9	90%	90%
Réseau	VP	242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)		oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)		oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)		oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)		oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)		oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)		oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)		oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)		non	non	non	non
Abonnés	VP	56	Nombre d'abonnés	unité	11579	11620	11659	11725
Abonnés	VP	20	Nombre d'interruptions de service non programmées	unité	70	75	57	68
Abonnés	VP	3	Nombre de réclamations écrites reçues par l'exploitant					
Abonnés	VP	152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	unité	8	8	14	8
Gestion financière	VP	184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	€ HT	3 107 361 €	3 045 171 €	2 840 148 €	2 840 149 €
Gestion financière	VP	195	Montant financier (HT) des travaux engagés	€ HT	759 159 €	2 533 395 €	1 167 700 €	958 957 €
Gestion financière	VP	119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	€ HT	30 015 €	68 025 €	46 282 €	- €
Gestion financière	VP	182	Encours total de la dette	€	2 932 303 €	2 597 693 €	2 274 211 €	1 951 879 €
Gestion financière	VP	183	Épargne brute annuelle	€	939 363 €	895 775 €	824 818 €	1 218 434 €
Gestion financière	VP	268	Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€ HT	93 967 €	78 855 €	27 072 €	105 321 €
Gestion financière	VP	185	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N		3 175 122 €	3 277 986 €	3 212 653 €	2 996 356 €
Calcul auto	VP	224	Indice linéaire de consommation	m3/km/j	2,87	2,72	2,47	2,82
Calcul auto	VP	225	Rendement sur les 3 années précédentes		86,19%	89,16%	87,26%	89,90%
Calcul auto	VP	226	Rendement seuil par défaut	%	65,57	65,54	65,49	65,56
Calcul auto	VP	227	Rendement seuil en ZRE					
Calcul auto	VP	228	Densité linéaire d'abonnés	Abonnés / km	8,33	8,36	8,39	8,41
Calcul auto	VP	229	Ratio habitants par abonnés	Habitant / abonné	1,29	1,28	1,26	1,25
Calcul auto	VP	231	Consommation moyenne par abonné	m3/abonné	122	116	105	120
Calcul auto	VP	232	Volumes consommés comptabilisés	m3	1 415 663	1 342 338	1 218 974	1 401 467
Calcul auto	VP	233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	m3	1 454 861	1 379 735	1 255 408	1 436 213
Calcul auto	VP	234	Volume produit + Volume importé	m3	1 617 599	1 511 282	1 558 878	1 467 397
Calcul auto	VP	263	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan de réseaux		15	15	15	15
Calcul auto	VP	264	Total des points obtenus pour la partie A plan de réseau et pour la partie B inventaire des réseaux		44	44	44	43
	VP185_A		Recette vente eau abonnés	€ TTC	2 846 042 €	2 802 088 €	2 613 540 €	3 075 345 €
	VP185_B		Recettes autres ventes (collectivités)	€ TTC	19 328 €	17 242 €	1 845 €	31 444 €
	VP185_C		Recette pollution domestique AELB	€ TTC	220 919 €	210 453 €	189 738 €	213 509 €
	VP185_D		Recette autres taxes SMEA	€ TTC	191 697 €	182 870 €	191 234 €	220 399 €
	VP184_A		Recette vente eau abonnés	€ HT	2 697 679 €	2 656 008 €	2 477 289 €	2 915 019 €
	VP184_B		Recettes autres ventes (collectivités)	€ HT	18 321 €	16 344 €	1 749 €	29 805 €
	VP184_C		Recette pollution domestique AELB	€ HT	209 399 €	199 482 €	179 846 €	202 378 €
	VP184_D		Recette autres taxes SMEA	€ HT	181 962 €	173 337 €	181 264 €	208 909 €

## ANNEXE 2 : Délibération de l'assemblée syndicale fixant le montant des redevances pour l'année 2024



**DCS 2024-001**  
**DEPARTEMENT DE L'ALLIER**

### **Extrait du Registre des Délibérations** **du Comité Syndical du Syndicat Mixte "VALLEE de la BESBRE"**

**Syndicat Mixte**  
**A Vocation Multiple**  
**"VALLEE de la BESBRE"**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte "Vallée de la Besbre" légalement convoqué, s'est réuni, au siège du Syndicat,

Nombre de délégués

- En exercice : 70
- Présents : 40
- Votants : 46 (6 pouvoirs)

Date de convocation :

14 mars 2024

**Présents :** GRISARD François, GOUBE Françoise, CORNELOUP Vincent, TARDY Marielle, GENESTE Jean-Paul, VEILLARD Daniel, DECLOITRE Michel, GABRIEL Jean-Claude, MARQUET Damien, LARIVIERE Jean-Paul, GIRONDE Michel, AUBIN Nicole, BOUCHET Gérard, BRONGNIART Pierre, CLAIR Serge, LANOIX Isabelle, DUFOURD Jean-Pierre, SEGAUD Gilles, DUVERGER Daniel, VERNISSE Pierre, VERHAGEN Arné, PETIOT Isabelle, METAYER Jean-Marc, MATRAT Daniel, GUILLON Alain, COULON Daniel, THINET Eric, MINARD Michel, MATICHARD Bernard, WALRAET Françoise, LE FLOCH Odile, LATOUR André, ALLAIX Huguette, COPET Laurent, SPEISSER Philippe, HERAULT Isabelle, LAFORET Serge, CHATARD Gaëtan, BERRAT Gilles, CHABRY Jérôme

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Membres titulaires absents ayant donné procuration :** TULOUP Christine, JALICOT Gilles, FRATY Odile, AUGIER Marie-France, BALANDRAT Christine, POTIGNAT Mickaël

**Absents :** FRANCOIS Jean-Pierre, ARSAC Pierre, THEVENOUX Delphine, GUY Nicolas, GAILLE Serge, OLIVIER Claire, DE BURE Eric, DE RE Marie-Ange, COLAS Fabien, PRONNIER Yves, PERRET Laurent, BOURACHOT Jean-François, MARTIN Catherine, MORIER Sandrine, BARRAUD Alain, THEVENOUX Elisabeth, RYAN Georges, CHEVALIER Alex, GADET Gérard, JULLIEN François, FALCHETTO Nathalie, RIOU Jean-Marc, COLLIN Jean-Luc, FAYET Noël

Le comité syndical a choisi pour secrétaire Madame AUBIN Nicole.

**Objet : Modification tarif eau**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical le prix de l'eau fixé par la délibération du 31 mars 2023.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
Reçu en préfecture le 28/03/2024  
Publié le  
ID : 003-200099588-20240327-DCS2024\_001-DE

Il explique qu'il est nécessaire d'augmenter le prix de l'eau pour assurer l'équilibre financier du Syndicat et supprimer 2 tranches de consommation pour arriver rapidement à un tarif unique.

En effet, le syndicat doit revaloriser le prix de l'eau pour :

- faire face à la forte augmentation des dépenses de fonctionnement avec l'envolée des prix de l'électricité (plus 267 000 € en 2024 selon l'estimation du SDE), du carburant, de diverses fournitures et des factures des prestataires extérieurs,
- maintenir le niveau des investissements et notamment continuer le renouvellement des 1 390 kilomètres de réseau d'eau potable,
- préparer les futurs travaux d'investissements identifiés par le schéma directeur d'eau potable.

Il rappelle que le taux d'inflation pour l'année 2023 est de + 4,9 %.

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a encore des tarifs dégressifs avec 4 tranches de consommation d'eau. Il précise qu'on avait déjà commencé de réduire les écarts de prix entre les différentes tranches de consommation d'eau.

Mais, il convient maintenant d'arriver rapidement à un tarif unique en supprimant toutes les tranches de consommation pour pouvoir continuer à bénéficier de subventions de l'agence de l'eau.

En effet, l'agence de l'eau Loire Bretagne a, par courrier du 20 juin 2023, refusé notre demande d'aide pour des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable fuyardes pour le motif suivant : on est « hors des modalités d'aide du 11<sup>ème</sup> programme : le projet doit satisfaire à un prix du service public d'eau potable uniforme ou progressif, or votre prix de l'eau est dégressif et ne répond pas à nos critères d'éligibilité ».

Il ajoute que la plupart des syndicats du département de l'Allier ont déjà adopté un tarif unique.

La suppression de la dernière tranche en une seule fois en 2024 entraînerait une augmentation trop importante pour les usagers concernés (+ 0,42 € par m<sup>3</sup>). Aussi, il est proposé d'augmenter le prix de cette tranche en deux fois, cette année puis l'année prochaine pour arriver à un tarif unique.

Monsieur le Président propose donc :

- d'augmenter le forfait annuel de l'abonnement de 5 euros,
- d'augmenter la première tranche de 0,05 € par m<sup>3</sup>,
- d'augmenter la deuxième tranche de 0,11 € par m<sup>3</sup>,
- d'augmenter la troisième tranche de 0,30 € par m<sup>3</sup>,
- d'augmenter la quatrième tranche de 0,25 € par m<sup>3</sup>.

Il précise que les commissions des finances et des travaux, le 22 mars 2024, et le conseil d'exploitation, le 27 mars 2024, ont émis un avis favorable à cette proposition d'augmentation et de réduction des tranches de consommation pour arriver rapidement à un tarif unique.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
Reçu en préfecture le 28/03/2024  
Publié le   
ID : 003-200099588-20240327-DCS2024\_001-DE

Après l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à la majorité, décident (45 pour, 1 contre et 0 abstention) :

- d'augmenter le forfait annuel de l'abonnement de 5 euros.
- Pour le tarif des tranches d'eau :
  - \* d'augmenter la première tranche de 0,05 € par m<sup>3</sup>,
  - \* d'augmenter la deuxième tranche de 0,11 € par m<sup>3</sup>,
  - \* d'augmenter la troisième tranche de 0,30 € par m<sup>3</sup>,
  - \* d'augmenter la quatrième tranche de 0,25 € par m<sup>3</sup>.
- de continuer de ressortir la redevance du SMEA.

Les tarifs (hors taxes) seront donc les suivants à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 :

- Forfait annuel pour entretien branchement et compteur : 65,00 €
- de 0 à 300 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> : 1,82 €
- de 301 à 1 000 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> : 1,82 €
- de 1 001 à 6 000 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> : 1,82 €
- au-delà de 6 000 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> : 1,65 €

Ainsi, il n'y aura plus que 2 tarifs avec 2 tranches de consommation d'eau :

- de 0 à 6 000 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> : 1,82 €
- au-delà de 6 000 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> : 1,65 €

Pour extrait conforme,

Le Président,  
G. BERRAT



**ACTE EXECUTOIRE**  
Reçu par le Représentant  
de l'État le 28/03/2024  
Publié le 28/03/2024  
Le Président :



## Annexe 3 : Synthèse de la qualité de l'eau - Indice avancement protection ressource ARS AUVERGNE (extrait rapport annuel 2024 ARS)

Extrait Rapport Annuel 2024 « Secteur Montagne Bourbonnaise et Besbre »

Page 47 sur 54

### Conclusion générale pour l'unité de gestion

#### Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

#### Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : SYNDICAT MIXTE VALLEE DE LA BESBRE

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
06476X0001	CHATARD - ANCIENNE SOURCE	CHATEL-MONTAGNE	80 %
06476X0002	TREILHUT - SOURCE HAUTE	CHATEL-MONTAGNE	80 %
06712X0008	EPALLE	CHATEL-MONTAGNE	80 %
06476X0004	CHATARD - SOURCE 1	CHATEL-MONTAGNE	80 %
06476X0005	CHATARD - SOURCE 2	CHATEL-MONTAGNE	80 %
06476X0006	CHATARD - SOURCE 3	CHATEL-MONTAGNE	80 %
06476X0003	TREILHUT - SOURCE BASSE	CHATEL-MONTAGNE	80 %
06712X0032	LA ROUSSE N° 2	MAYET-DE-MONTAGNE (LE)	80 %
06712X0017	LA SALETTE	SAINT-CLEMENT	80 %
06712X0033	LA ROUSSE N° 1	SAINT-CLEMENT	80 %
06712X0035	LA ROUSSE N°4	SAINT-CLEMENT	80 %
06713X1005	REZ DE MUZY - SOURCE 1	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06713X1016	LES ABERAUDS	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06713X1014	LA FONT DU ROY	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06713X1015	LA GRANDE SERVE	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06713X1007	REZ DE MUZY - SOURCE 2	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06713X1006	REZ DE MUZY - SOURCE 3	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06713X1008	REZ DE MUZY - SOURCE 4	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06713X1009	REZ DE MUZY - SOURCE 5	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06713X1010	REZ DE MUZY - SOURCE 6	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06713X1011	REZ DE MUZY - SOURCE 7	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06713X1012	REZ DE MUZY - SOURCE 8	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %

**Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPEA P101.1)**

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
003000311	RESEAU BOURG DE CHATEL	6	0	100,00 %
003000313	RESEAU EPALLE	3	0	100,00 %
003000352	RESEAU LE BOURG ST-CLEMENT	5	0	100,00 %
003000353	RESEAU LA ROUSSE (OU SUD)	5	0	100,00 %
003000355	RESEAU LE BOURG ST-NICOLAS	5	0	100,00 %
003000356	RESEAU LA VERRERIE	5	0	100,00 %
	Nombre total	29	0	100,00 %

**Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)**

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
003000311	RESEAU BOURG DE CHATEL	6	0	100,00 %
003000313	RESEAU EPALLE	3	0	100,00 %
003000352	RESEAU LE BOURG ST-CLEMENT	5	0	100,00 %
003000353	RESEAU LA ROUSSE (OU SUD)	5	0	100,00 %
003000355	RESEAU LE BOURG ST-NICOLAS	5	0	100,00 %
003000356	RESEAU LA VERRERIE	5	0	100,00 %
	Nombre total	29	0	100,00 %

### Conclusion générale du rapport

Les eaux distribuées ont présenté une bonne qualité bactériologique. Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques, les eaux se sont révélées conformes aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

Les références de qualité n'ont pas été satisfaites ponctuellement pour les paramètres suivants :

- Conductivité sur tous les réseaux alimentés par les ressources de La Montagne Bourbonnaise.
- pH pour les réseaux Bourg de Chatel, Epalle, La Rousse et La Verrerie

Ces paramètres n'ont pas d'incidence directe sur la santé, ils peuvent toutefois être la cause de la dégradation de la qualité de l'eau en réseau (corrosion des canalisations) et impacter la santé des consommateurs notamment en présence de plomb sur les réseaux intérieurs des habitations.

Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :

- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations et le respect des mesures prises pour la protection des ressources.
- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure).

Toutes les informations relatives aux installations doivent figurer dans un fichier sanitaire ; toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

Le 02/06/2025

Par délégation,

**Pour le directeur général et par délégation  
P/le directeur de la délégation  
départementale de l'Allier  
Le Chef de pôle Santé Environnement,**

**Isabelle FIONNER**



## Conclusion générale pour l'unité de gestion

### Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

#### Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : SYNDICAT MIXTE VALLEE DE LA BESBRE

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
06235X1004	LE MARAIS - PUIITS N° 1	AVRILLY	80 %
06235X1005	LE MARAIS - PUIITS N° 2	AVRILLY	80 %
06235X1006	LE MARAIS - PUIITS N° 3	AVRILLY	80 %
06235X1008	LE MARAIS - FORAGE 1 SUD	AVRILLY	80 %
06235X1009	LE MARAIS - FORAGE 2 NORD	AVRILLY	80 %
06225X0012	MOULIN-MARIN - PUIITS N° 1	LAPALISSE	80 %
06225X0013	MOULIN-MARIN - PUIITS N° 2	LAPALISSE	80 %
06225X0014	MOULIN-MARIN - PUIITS N° 3	LAPALISSE	80 %
06225X0015	MOULIN-MARIN - PUIITS N° 4	LAPALISSE	80 %
06225X0016	MOULIN MARIN - PUIITS 5	LAPALISSE	80 %
06477X0028	MUZY - SOURCE S9	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0027	MUZY - SOURCE S8	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0026	SOURCE P.CHARBONNIERE -S11,S12	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0030	LES ALLEMAGNES - SOURCE 1	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0035	ALLIOT - SOURCE S6	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0031	LES ALLEMAGNES - SOURCE 2	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0032	LES ALLEMAGNES - SOURCE 3	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0033	LES ALLEMAGNES - SOURCE 4	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0034	LES ALLEMAGNES - SOURCE 5	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0036	ALLIOT - SOURCE S7	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0029	MUZY - SOURCE S10	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0037	BLETRY - SOURCE 13	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %

**Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPEA P101.1)**

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
003000401	RESEAU LOIRE	23	2	91,30 %
003000402	RESEAU BESBRE	20	0	100,00 %
003000403	RESEAU ARFEUILLES	10	0	100,00 %
003000643	ANTENNE LA TEYSSONNE	3	0	100,00 %
	Nombre total	56	2	96,43 %

**Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)**

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
003000401	RESEAU LOIRE	24	0	100,00 %
003000402	RESEAU BESBRE	20	0	100,00 %
003000403	RESEAU ARFEUILLES	30	0	100,00 %
003000643	ANTENNE LA TEYSSONNE	3	0	100,00 %
	Nombre total	57	0	100,00 %

## Conclusion générale du rapport

Les eaux distribuées ont présenté une bonne qualité bactériologique. Un dépassement de limite et référence de qualité bactériologique a été observé sur le réseau LOIRE le 05 novembre 2024. Des actions correctives ont permis le retour à des valeurs conformes, confirmées par un recontrôle. Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques, les eaux se sont révélées conformes aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

Par ailleurs, les références de qualité n'ont pas été satisfaites pour les paramètres :

- Carbone Organique Total pour les réseaux LOIRE et BESBRE et ARFEUILLES,
- Equilibre Calco-carbonique pour les réseaux LOIRE et BESBRE et ARFEUILLES,
- Conductivité sur les réseaux LOIRE, ARFEUILLES et ANTENNE LA TEYSSONNE,
- Manganèse sur le réseau LOIRE
- pH sur le réseau ARFEUILLES

Ces paramètres n'ont pas d'incidence directe sur la santé, ils peuvent toutefois être la cause de la dégradation de la qualité de l'eau en réseau (corrosion des canalisations, proliférations bactériennes, formation de sous-produits de désinfection pour ce qui concerne le COT ...). L'eau doit être distribuée à l'équilibre calcocarbonique pour réduire les risques de dissolution des métaux et l'impact sur la santé des consommateurs notamment en présence de plomb sur les réseaux intérieurs des habitations.

L'Activité radiologique due au RADON a présenté une valeur supérieure à 100 Bq/L sur Les Allemagnes : Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon (CIRC - 1987) et la principale source d'exposition est l'inhalation (provenance du sol mais aussi dégazage au niveau du robinet), dans les locaux clos. Il est nécessaire de bien ventiler les installations pour éliminer au maximum ce gaz avant la distribution. Par ailleurs le risque lié à l'ingestion de l'eau est faible.

Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :

- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations et le respect des mesures prises pour la protection des ressources.
- réaliser et mettre à jour régulièrement l'étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).
- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure).

Toutes les informations relatives aux installations doivent figurer dans un fichier sanitaire ; toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).

Le 02/06/2025

Par délégation,

**Pour le directeur général et par délégation  
P/le directeur de la délégation  
départementale de l'Allier  
Le Chef de pôle Santé Environnement,**

**Isabelle PIONNIER**



## Annexe 4 : Facture type 120 m3 (tarif au 01/01/2025)



Référence PDC  
CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT | ADRESSE DESSERVIE

**SYNDICAT MIXTE  
VALLEE DE LA BESBRE  
Eau et Assainissement**

Expéditeur SGC DE VICHY  
8 RUE DU BIEF  
03307 CUSSET CEDEX

18 route de Bert  
03120 LAPALISSE  
Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi :  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h  
Fermé le jeudi après-midi.

Destinataire

04 70 99 02 13

contact@svbesbre.fr

06 80 66 05 75  
en dehors des heures d'ouverture et en cas d'urgence

### VOTRE FACTURE DE RELEVÉ DU 23/06/2025

#### GESTION DES PAIEMENTS

SGC DE VICHY  
8 RUE DU BIEF  
03307 CUSSET CEDEX  
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de  
8h15 à 12h15

04 70 30 58 00

sgc.vichy@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. facture :	Détails au verso
Consommation du 02/10/2024 au 03/01/2025	120 m <sup>3</sup>
■ Distribution de l'eau	248,02 €
■ Organismes Publics	67,49 €
<b>Total facture TTC</b>	<b>315,51 €</b>

#### PAIEMENT EN LIGNE

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur  
[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr), en saisissant les  
informations PAYFIP :  
- Identifiant structure publique : 082472  
- Référence : 2025-EA-00-5676

Montant TTC PAIEMENT A RECEPTION DE LA FACTURE 315,51 €

#### MESSAGE(S)



Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :

- **Paiement en ligne** : se connecter sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) en saisissant l'identifiant collectivité et la référence de la facture, **avant la date limite de paiement**
- **Par chèque** : libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC et à adresser avec le talon de paiement dans l'enveloppe fournie
- **En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire** : muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite))
- **Par VIREMENT** : sur le compte Banque de France du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vichy : FR51 3000 1008 7580 3300 0300 083 - BIC : BDFEFPPOCT
- **TIP SEPA** : Dater, signer et renvoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie.

Mandat de prélèvement SEPA personnel : en signant ou formulant de mandat, vous autorisez le créancier à ouvrir des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux opérations du créancier. Vous indiquez de droit d'être remboursé par votre banque selon les modalités décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. L'acte de remboursement doit être présenté dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernent le présent mandat non enregistré dans un document qui sera envoyé directement à votre banque.

#### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0030353390000000000000567625  
ICS :   
Référence :   
Montant : 315,51 €  
Créancier : SYNDICAT MIXTE

CENTRE D ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

339110500255

941133000175 28090000000000056760030354976706 31551

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSUMATION	COMMENTAIRE
	66 (relevé le 01/10/2024)	186 (manuelle le 03/01/2025)	120 m³	
				Total conso : 120 m³

FACTURE DÉTAILLÉE						
	Période facturée	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>				235,09 €		248,02 €
Abonnement eau	02/10/2024-03/01/2025	94 jr	65,00 €	16,69 €	5,50 %	17,61 €
Consommation eau Tranche 1	02/10/2024-03/01/2025	120 m3	1,82 €	218,40 €	5,50 %	230,41 €
<b>Organismes Publics</b>				63,97 €		67,49 €
Redevance SMEA	02/10/2024-03/01/2025	120 m3	0,15 €	18,00 €	5,50 %	18,99 €
Redevance prélèvement sur la ressource eau (Agence de l'Eau)	02/10/2024-03/01/2025	120 m3	0,0331 €	3,97 €	5,50 %	4,19 €
Redevance sur consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	02/10/2024-03/01/2025	120 m3	0,33 €	39,60 €	5,50 %	41,78 €
Redevance Performance réseau d'eau potable (Agence de l'Eau)	02/10/2024-03/01/2025	120 m3	0,02 €	2,40 €	5,50 %	2,53 €
				<b>Montant facturé</b>	<b>299,06 €</b>	<b>315,51 €</b>

€ Prix du m³ TTC hors abonnement : 2,48 € (soit 0,00248 € / L)

**Accès aux données de Qualité de l'eau :**  
[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_uid\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_uid_infofactures.map)

**TITRE EXECUTORE :** En application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, après avoir rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1817-6, D. 1817-23 et R. 2342-4 du code général des collectivités territoriales par le Président M. Gilles BERRAT.

**VOIE DE RECOURS :**  
 Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales) vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

**RECLAMATIONS :**  
 Toute réclamation fera l'objet d'une réponse écrite par courrier ou courriel au SMI de la Vallée de la Besbre. A défaut de réponse ou si la réponse du service ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir la médiation de l'eau : [www.mediation-eau.fr](http://www.mediation-eau.fr) ou BP 40-403 - 75360 PARIS CEDEX 08.

**INFORMATIONS :**  
 - SMICT : 20099956800028  
 - TVA INTRA : FR3.090999568  
 - PRIX DE L'EAU : Délibérations du 29/03/2024 et 06/12/2024  
 - AGENCE DE L'EAU : Délibérations du 06/12/2024 et 31/03/2025  
 - SMEA : Délibération du 20/11/2024

Montant TTC		PAIEMENT A RECEPTION DE LA FACTURE		
		HT	TVA	TTC
<b>Détail de la TVA</b>		299,06	16,45	
		<b>Total</b>	<b>299,06</b>	<b>315,51</b>

**Remarque :**

L'abonnement est calculé sur 94 jours et non 365 jours au niveau de la facture ci-dessus. En effet, il est difficile de simuler une facture sur 365 jours à partir de la base abonnée en sachant qu'aucun abonné n'est relevé le 01/01.

Par conséquent, pour avoir une facture simulée type du 01/01/2024 au 01/01/2025 il convient d'ajouter 50,97 € TTC au montant de la facture ci-dessus soit un montant total de facture de 366,48 € TTC.